



Activité partielle chez ASF

Effondrement du dialogue social

Le CSE-C s'est déroulé le 3 décembre dans un malaise ambiant face à une direction fébrile.

Les membres du CSE s'attendaient à certaines tensions avec la direction sur le sujet de l'activité partielle ; en revanche sur les autres points, qui ne portaient pas à polémique, on aurait pu espérer des échanges plus constructifs ; cela n'a pas été le cas.

La direction a délibérément choisi de couper court aux différents échanges quels que soient les sujets en ne répondant pas aux interrogations des élus.

L'attitude de la direction est contre-productive et cherche à déposséder les élus du personnel de leurs prérogatives, dans un climat de crise sanitaire sans précédent. Dans la continuité de sa décision unilatérale de mettre en œuvre l'activité partielle dans l'entreprise, il n'y a eu aucun véritable esprit de responsabilité ni de dialogue constructif sur tous les sujets qui nous occupent aujourd'hui.

Les salariés veulent des explications sur les raisons qui incitent l'entreprise à les mettre en activité partielle. Depuis le début nous nous faisons le relais de leurs demandes légitimes. Malheureusement en n'y répondant pas la direction a créé un climat de défiance sans précédent dans toutes les strates de l'entreprise.

Nous regrettons également qu'il ait fallu faire une action en justice pour avoir un semblant de réponse sur certaines interrogations soulevées par les élus. Cette action en justice est mise en délibéré au 13 janvier.

A cette occasion, nous avons pu prendre connaissance de la notification tacite d'autorisation au titre du dispositif d'activité partielle de la DIRECCTE, seule administration décisionnaire.

Nous ne pouvons que déplorer cette décision, qui autorise une entreprise comme la nôtre à saisir l'opportunité de la crise sanitaire pour puiser dans les deniers publics, sans compenser les pertes de salaire.

L'intersyndicale est toujours unie et plus déterminée que jamais, et ne lâchera rien.